

DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN ELU DOCTORANT TITULAIRE OU SUPPLEANT DU CONSEIL DE LA RECHERCHE A LA CONVENTION ETUDIANTE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2026,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu la délibération n°2024-02-02-03 du conseil d'administration de l'UCA portant création de la convention étudiante de l'UCA ;

Vu la candidature de Madame Julia Val Legoll, élue titulaire du conseil de la recherche ;

PRESENTATION DU PROJET

La convention étudiante de l'Université Clermont Auvergne (UCA) est une instance de concertation et de dialogue privilégiée des élus étudiants de l'université créée par délibération du conseil d'administration de l'UCA, le 02 février 2024.

Elle a pour objectif de se saisir des thématiques touchant l'ensemble de la communauté étudiante.

Inscrite dans le Schéma directeur de la Vie étudiante 2022-2026, adopté par le Conseil d'Administration de l'UCA le 13 janvier 2023, la convention étudiante a pour mission de renforcer la participation active et significative des étudiants dans les décisions stratégiques de l'établissement.

La convention étudiante est composée de quarante membres ayant voix délibérative dont : « [...] 1 élu doctorant titulaire ou suppléant du Conseil de la recherche, désigné par le Conseil de la Recherche [...] ».

Suite à l'appel à candidatures adressé le 14 septembre 2026, Madame Julia Val Legoll a présenté sa candidature.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame la Vice-présidente Chargée de la recherche ;

Vu le vote effectué à bulletin secret ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner Madame Julia Val Legoll pour siéger à la convention étudiante de l'UCA en qualité d'élue titulaire du collège des doctorants du Conseil de la Recherche.

Résultats du vote :

Membres en exercice : 45

Membres présents ou représentés (nombre de votants) : 36

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 33

Nombre de voix pour Julia Val Legoll : 33

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI



Le 7 octobre 2026



Le 7 octobre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CR_20261006_01

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*